

Procès-verbal
de la séance du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Sommets

PROVINCE DE QUÉBEC
LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES SOMMETS

Le 24 septembre 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Sommets tenue le 24 septembre 2024 à 18 h 30 au centre administratif situé au 449, rue Percy à Magog.

PRÉSENCES

Mme Caroline Lacroix, présidente
Mme Karine Morin, vice-présidente
Mme Josée Banville
Mme Isabelle Barrette
Mme Laurie-Anne Bédard
Mme France Boucher
M. Benoit Champagne
Mme Julie Jutras
Mme Joëlle Martineau

Et Lisa Rodrigue, directrice générale

Aussi présents :

Lyne Beauchamp, directrice du Service du secrétariat général et des communications

Serge Dion, directeur général adjoint

Maxime Ferland, directeur du Services des ressources matérielles

ABSENCES

M. Pierre Asselin
Mme Amélie Gagnon
Mme Émilie Lalancette-Néron

1. OUVERTURE

CA-240924-1.1

Ouverture de la séance par la présidente à 18 h 30

La présidente souhaite la bienvenue à tous les membres.

Procès-verbal
de la séance du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Sommets

CA-240924-1.2

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Benoit Champagne, administrateur, et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-240924-1.3

Approbation du procès-verbal de la séance du 2 juillet 2024

Il est proposé par Julie Jutras, administratrice, et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance du 2 juillet 2024 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-240924-1.4

Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un CSS francophone – Déclaration des intérêts personnels (art. 12)

La secrétaire générale rappelle les règles relatives aux conflits d'intérêts.

Conformément à l'article 12 du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres d'un conseil d'administration d'un Centre de services scolaire francophone*, la secrétaire générale demande à tous les administrateurs de signer un formulaire par lequel ils déclarent leurs intérêts personnels.

CA-240924-1.5

Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels - Formulaire de divulgation des renseignements personnels (art. 53)

La secrétaire générale rappelle les règles relatives à la confidentialité des renseignements nominatifs reçus des membres et recueille les renseignements nominatifs nécessaires à la charge des membres. Conformément à l'article 53 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics* (L.R.Q., c A-2.1), la secrétaire générale demande aux membres l'autorisation de divulguer ou non les renseignements nominatifs.

CA-240924-1.6

Processus électoral automne 2024 et hiver 2025

Lyne Beauchamp, secrétaire générale, présente le processus électoral de l'automne 2024 et celui de l'hiver 2025.

Procès-verbal
de la séance du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Sommets

CA-240924-1.7

Démission de deux administratrices

Conformément à l'article 175.8 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), la secrétaire générale, Lyne Beauchamp, avise le conseil d'administration qu'Amélie Gagnon et Émilie Lalancette-Néron ont, en date du 19 et du 24 septembre 2024, démissionné de leur poste respectif d'administratrice du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Sommets.

CA-240924-1.8

Affaires découlant du procès-verbal

La secrétaire générale, Lyne Beauchamp, fait le suivi des affaires découlant du procès-verbal. Il est déterminé, à la suite de la demande d'un administrateur, d'ajouter des éléments de suivi à la période de questions du public.

CA-240924-1.9

Période de questions du public et suivis

Lisa Rodrigue, directrice générale, fait le suivi en lien avec l'intervention d'un membre du personnel de l'école secondaire de la Ruche.

Il n'y a pas de questions du public et pas de suivi à ce propos.

2. RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

CA-240924-2.1

Reddition de comptes

Les membres du conseil d'administration ont reçu un document faisant état des décisions prises par la directrice générale en conformité avec le règlement relatif à la délégation de fonctions et de pouvoirs.

3. POINTS DE DÉCISION

SECRETARIAT GÉNÉRAL ET COMMUNICATIONS

CA-240924-3.1

Règlement relatif à la délégation de fonctions et de pouvoirs – Autorisation de consultation

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'instruction publique* confie différents pouvoirs aux centres de services scolaires et qu'elle prévoit à l'article 174 que le conseil d'administration peut déléguer par règlement tout ou partie de ces pouvoirs au directeur général, à un directeur général adjoint, à un directeur d'école, à un directeur de centre, à un autre membre du personnel cadre, au comité de répartition des ressources, aux conseils d'établissements et au comité d'engagement pour la réussite des élèves;

Procès-verbal
de la séance du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Sommets

CONSIDÉRANT les modifications législatives apportées au cours de la dernière année dont l'adoption du PL23 qui rendent nécessaire la révision du *Règlement relatif à la délégation de fonctions et de pouvoirs* du 10 octobre 2020;

CONSIDÉRANT les travaux menés pour réviser les délégations de pouvoirs;

CONSIDÉRANT que, de façon générale, le conseil d'administration se réserve l'établissement des grands encadrements administratifs, tels que les orientations, les politiques, les règlements, le PEVR, le budget ainsi que les modalités de contrôle du centre de services scolaire;

CONSIDÉRANT les travaux réalisés par les membres du Comité de gouvernance et d'éthique le 12 septembre 2024 et la recommandation favorable à la consultation du document présenté;

CONSIDÉRANT l'étude réalisée par les membres du Conseil d'administration lors d'une séance de travail du 24 septembre 2024;

Il est proposé par Karine Morin, administratrice, et résolu :

DE SOUMETTRE à la consultation des instances concernées, le projet de *Règlement relatif à la délégation de fonctions et de pouvoirs* tel qu'amendé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-240924-3.2

Institution du comité d'évaluation des plaintes

CONSIDÉRANT la nouvelle procédure de traitement des plaintes prévu par la *Loi sur le protecteur de l'élève*, entrée en vigueur le 28 août 2023;

CONSIDÉRANT les articles 27, 44 et 45 de la *Loi sur le protecteur national de l'élève* et l'article 9 de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT la décision du Conseil d'administration de soumettre au comité d'examen des plaintes provisoire la présentation complète d'un dossier de plainte pour lequel le CSSDS souhaite aller à l'encontre des recommandations du protecteur régional de l'élève (PRÉ), et ce, lors d'une rencontre à tenir à l'intérieur du délai de 10 jours ouvrables;

CONSIDÉRANT la décision du conseil d'administration d'entendre et d'entériner les recommandations de ce comité lors d'une séance extraordinaire à tenir à l'intérieur du délai de 10 jours ouvrables;

CONSIDÉRANT la nécessité d'instituer officiellement le comité d'examen des plaintes, lequel fut mis en place de façon provisoire pour l'année scolaire 2023-2024;

Il est proposé par Benoit Champagne, administrateur, et résolu :

D'INSTITUER le comité d'examen des plaintes du Centre de services scolaire des Sommets, lequel est composé de quatre membres, dont trois administrateurs et deux substituts, pour lesquels le mandat sera de deux ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE

CA-240924-3.3

Plan triennal de répartition et de destination des immeubles du Centre de services scolaire des Sommets – 2025-2026 à 2027-2028 - Autorisation de consultation

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire des Sommets doit établir un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles, conformément à l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire des Sommets doit procéder aux consultations des instances concernées sur le plan triennal de destination des immeubles 2025-2026 à 2027-2028;

CONSIDÉRANT que le plan triennal soumis pour consultation reflète adéquatement la réalité du Centre de services scolaire des Sommets ainsi que les perspectives de développements;

CONSIDÉRANT que les modalités de renouvellement d'entente avec les municipalités concernées sont prévues dans le plan triennal;

Il est proposé par Joëlle Martineau, administratrice, et résolu :

D'AUTORISER la consultation, par les instances concernées, du plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2025-2026 à 2027-2028.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-240924-3.4

Répartition des services éducatifs entre les établissements – année scolaire 2025-2026 – Autorisation de consultation

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire des Sommets doit déterminer la répartition des services éducatifs dispensés par chacun de ses établissements, conformément à l'article 236 de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire des Sommets doit procéder aux consultations des instances concernées sur la répartition des services éducatifs entre les établissements pour l'année scolaire 2025-2026;

CONSIDÉRANT que la répartition des services éducatifs entre les établissements pour l'année scolaire 2025-2026 soumise pour consultation reflète adéquatement la réalité du Centre de services scolaire des Sommets;

Il est proposé par Karine Morin, administratrice, et résolu :

D'AUTORISER la consultation, par les instances concernées, de la répartition des services éducatifs dans les établissements 2025-2026 telle que présentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Procès-verbal
de la séance du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Sommets

CA-240924-3.5

Règles et critères relatifs à l'inscription des jeunes dans les écoles du Centre de services scolaire des Sommets – Autorisation de consultation

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire des Sommets détermine ses propres critères d'inscription conformément à l'article 239 de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT la nécessité, pour le Centre de services scolaire des Sommets, de modifier ses règles et critères d'inscription pour les années scolaires 2025-2026 et suivantes;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire des Sommets doit procéder aux consultations des instances concernées sur la modification de ses règles et critères d'inscription pour les années scolaires 2025-2026 et suivantes;

Il est proposé par France Boucher, administratrice :

D'AUTORISER la consultation, par les instances concernées, des règles et critères relatifs à l'inscription des élèves dans les écoles du Centre de services scolaire des Sommets (CSSDS) pour l'année scolaire 2025-2026 et suivantes, tels que présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RESSOURCES MATÉRIELLES

CA-240924-3.6

Demandes d'ajout d'espaces – Plan québécois des infrastructures 2025-2035 – Adoption

Demande d'ajout d'espace – Ajout de classes - École secondaire de La Ruche

CONSIDÉRANT que dans le cadre du Plan québécois des infrastructures (PQI) 2025-2035, le MEQ invite les centres de services scolaires à déposer leurs demandes;

CONSIDÉRANT que le PQI 2025-2035 permet le dépôt d'une demande pour l'ajout d'espace pour la formation générale des jeunes (mesure 50511);

CONSIDÉRANT que la capacité d'accueil globale d'accueil de l'immeuble du 1255 Boul. des Étudiants à Magog est atteinte;

CONSIDÉRANT que les indicateurs statistiques du MEQ prévoient une hausse de la fréquentation scolaire dans cette école pour les quelques années à venir;

Il est proposé par Benoit Champagne, administrateur, qu'une demande d'ajout d'espace (mesure 50511) pour l'ajout de locaux classes soit déposée au ministère de l'Éducation dans le cadre du Plan québécois des infrastructures (PQI) 2025-2035;

Procès-verbal
de la séance du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Sommets

Demande d'ajout d'espace – Gymnase - Notre-Dame-de-Bonsecours

CONSIDÉRANT que dans le cadre du Plan québécois des infrastructures (PQI) 2025-2035, le MEQ invite les centres de services scolaires à déposer leurs demandes;

CONSIDÉRANT que le PQI 2025-2035 permet le dépôt d'une demande pour l'ajout d'espace pour la formation générale (mesure 50511);

CONSIDÉRANT que l'école primaire Notre-Dame-de-Bonsecours ne dispose pas de gymnase conforme;

CONSIDÉRANT que les cours en éducation physique se donnent dans une salle polyvalente dans laquelle se trouvent plusieurs poutres et autres obstacles et que celle-ci fait également office de salle des dîneurs;

CONSIDÉRANT les impacts de l'activité physique sur la santé et la réussite éducative de nos élèves ;

Il est proposé par Josée Banville, administratrice, qu'une demande d'ajout d'espace (mesure 50511) pour la construction d'un gymnase à l'école primaire Notre-Dame-de-Bonsecours soit déposée au MEQ et dans le cadre du PQI 2025-2035;

Demande d'ajout d'espace – Gymnase - École primaire Sainte-Marguerite

CONSIDÉRANT que dans le cadre du Plan québécois des infrastructures (PQI) 2025-2035, le MEQ invite les centres de services scolaires à déposer leurs demandes;

CONSIDÉRANT que le PQI 2025-2035 permet le dépôt d'une demande pour l'ajout d'espace pour la formation générale (mesure 50511);

CONSIDÉRANT que l'école primaire Sainte-Marguerite de Magog ne dispose pas de gymnase conforme;

CONSIDÉRANT que les cours en éducation physique se donnent dans une salle polyvalente dans laquelle se trouvent plusieurs poutres et autres obstacles;

CONSIDÉRANT les impacts de l'activité physique sur la santé et la réussite éducative de nos élèves;

Il est proposé par Laurie-Anne Bédard, administratrice, qu'une demande d'ajout d'espace (mesure 50511) pour la construction d'un gymnase à l'école primaire Sainte-Marguerite de Magog soit déposée au MEQ et dans le cadre du PQI 2025-2035;

Demande d'ajout d'espace – Gymnase - École primaire Saint-Jean Bosco

CONSIDÉRANT que dans le cadre du Plan québécois des infrastructures (PQI) 2025-2035, le MEQ invite les centres de services scolaires à déposer leurs demandes;

CONSIDÉRANT que le PQI 2025-2035 permet le dépôt d'une demande pour l'ajout d'espace pour la formation générale (mesure 50511);

Procès-verbal
de la séance du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Sommets

CONSIDÉRANT que l'école primaire Saint-Jean Bosco de Magog ne dispose pas de gymnase aux dimensions conformes;

CONSIDÉRANT les impacts de l'activité physique sur la santé et la réussite éducative de nos élèves;

Il est proposé par Isabelle Barrette, administratrice, qu'une demande d'ajout d'espace (mesure 50511) pour la construction d'un gymnase à l'école primaire Saint-Jean Bosco de Magog soit déposée au MEQ et dans le cadre du PQI 2025-2035;

Demande d'ajout d'espace – Gymnase - École primaire Saint-Barthélemy

CONSIDÉRANT que dans le cadre du Plan québécois des infrastructures (PQI) 2025-2035, le MEQ invite les centres de services scolaires à déposer leurs demandes;

CONSIDÉRANT que le PQI 2025-2035 permet le dépôt d'une demande pour l'ajout d'espace pour la formation générale (mesure 50511);

CONSIDÉRANT que l'école primaire Saint-Barthélemy ne dispose pas de gymnase conforme;

CONSIDÉRANT que les cours en éducation physique se donnent dans une salle polyvalente dont la configuration ne permet pas une pratique sportive optimale;

CONSIDÉRANT les impacts de l'activité physique sur la santé et la réussite éducative de nos élèves;

Il est proposé par Joëlle Martineau, administratrice, qu'une demande d'ajout d'espace (mesure 50511) pour la construction d'un gymnase à l'école primaire Saint-Barthélemy soit déposée au MEQ et dans le cadre du PQI) 2025-2035;

Demande d'ajout d'espace – Gymnase - École primaire Masson

CONSIDÉRANT que dans le cadre du Plan québécois des infrastructures (PQI) 2025-2035, le MEQ invite les centres de services scolaires à déposer leurs demandes;

CONSIDÉRANT que le PQI 2025-2035 permet le dépôt d'une demande pour l'ajout d'espace pour la formation générale (mesure 50511);

CONSIDÉRANT que l'école primaire Masson de Danville ne dispose pas de gymnase conforme;

CONSIDÉRANT que les cours en éducation physique se donnent dans un local dont le plafond n'a pas la hauteur suffisante (local actuel hauteur = 8') pour permettre la pratique règlementaire de plusieurs sports;

CONSIDÉRANT les impacts de l'activité physique sur la santé et la réussite éducative de nos élèves;

Il est proposé par France Boucher, administratrice, qu'une demande d'ajout d'espace (mesure 50511) pour la construction d'un gymnase à l'école primaire Masson de Danville soit déposée au MEQ et dans le cadre du PQI) 2025-2035;

Demande d'ajout d'espace – Gymnase - École primaire Le Baluchon

CONSIDÉRANT que dans le cadre du Plan québécois des infrastructures (PQI) 2025-2035, le MEQ invite les centres de services scolaires à déposer leurs demandes;

Procès-verbal
de la séance du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Sommets

CONSIDÉRANT que le PQI 2025-2035 permet le dépôt d'une demande pour l'ajout d'espace pour la formation générale (mesure 50511);

CONSIDÉRANT que l'école primaire Le Baluchon ne dispose pas de gymnase conforme;

CONSIDÉRANT que les cours en éducation physique se donnent dans une salle polyvalente dont la configuration ne permet pas une pratique sportive optimale;

CONSIDÉRANT les impacts de l'activité physique sur la santé et la réussite éducative de nos élèves;

Il est proposé par Julie Jutras, administratrice, qu'une demande d'ajout d'espace (mesure 50511) pour la construction d'un gymnase à l'école primaire Le Baluchon soit déposé au MEQ et dans le cadre du PQI) 2025-2035;

Demande d'ajout d'espace – Gymnase - École primaire Notre-Dame-de-Lourdes

CONSIDÉRANT que dans le cadre du Plan québécois des infrastructures (PQI) 2025-2035, le MEQ invite les centres de services scolaires à déposer leurs demandes;

CONSIDÉRANT que le PQI 2025-2035 permet le dépôt d'une demande pour l'ajout d'espace pour la formation générale (mesure 50511);

CONSIDÉRANT que l'école primaire Notre-Dame-de-Lourdes ne dispose pas de gymnase conforme;

CONSIDÉRANT que les cours en éducation physique se donnent dans une salle polyvalente dont la configuration ne permet pas une pratique sportive optimale;

CONSIDÉRANT les impacts de l'activité physique sur la santé et la réussite éducative de nos élèves;

Il est proposé par Karine Morin, administratrice, qu'une demande d'ajout d'espace (mesure 50511) pour la construction d'un gymnase à l'école primaire Notre-Dame-de-Lourdes soit déposée au MEQ et dans le cadre du PQI) 2025-2035;

Demande d'ajout d'espace – Gymnase - École secondaire du Tournesol

CONSIDÉRANT que dans le cadre du PQI 2025-2035, le MEQ invite les centres de services scolaires à déposer leurs demandes;

CONSIDÉRANT que le PQI 2025-2035 permet le dépôt d'une demande pour l'ajout d'espace pour la formation générale des jeunes (mesure 50511);

CONSIDÉRANT que l'école secondaire du Tournesol de Windsor ne dispose que d'un seul gymnase et d'une seule palestres;

CONSIDÉRANT que le manque d'espace pour la pratique sportive limite les activités pouvant être dispensées dans l'école autant en scolaire, en parascolaire qu'en utilisation par la Ville de Windsor;

Procès-verbal
de la séance du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Sommets

CONSIDÉRANT que la prévision de la clientèle démontre une stabilité au cours des cinq prochaines années;

CONSIDÉRANT que les citoyens de la Ville de Windsor et des environs bénéficieraient d'une accessibilité accrue aux infrastructures sportives et récréatives du CSSDS;

CONSIDÉRANT les impacts de l'activité physique sur la santé et la réussite éducative de nos élèves;

Il est proposé par Benoit Champagne, administrateur, qu'une demande d'ajout d'espace (mesure 50511) pour la construction d'un gymnase à l'école secondaire du Tournesol à Windsor soit déposée au MEQ dans le cadre du PQI 2025-2035;

Demande d'ajout d'espace – Gymnase - École secondaire de l'Odysée

CONSIDÉRANT que dans le cadre du PQI 2025-2035, le MEQ invite les centres de services scolaires à déposer leurs demandes;

CONSIDÉRANT que le PQI 2025-2035 permet le dépôt d'une demande pour l'ajout d'espace pour la formation générale des jeunes (mesure 50511);

CONSIDÉRANT que l'école secondaire de l'Odysée de Valcourt ne dispose que d'un seul gymnase pour l'ensemble de sa clientèle;

CONSIDÉRANT que le manque d'espace pour la pratique sportive limite les activités pouvant être dispensées dans l'école autant en scolaire, en parascolaire qu'en utilisation par la Ville de Valcourt;

CONSIDÉRANT que les citoyens de la Ville de Valcourt et des environs bénéficieraient d'une accessibilité accrue aux infrastructures sportives et récréatives du CSSDS;

CONSIDÉRANT les impacts de l'activité physique sur la santé et la réussite éducative de nos élèves;

Il est proposé par Isabelle Barrette, administratrice, qu'une demande d'ajout d'espace (mesure 50511) pour la construction d'un gymnase à l'école secondaire de l'Odysée de Valcourt soit déposée au MEQ dans le cadre du PQI 2025-2035;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

LAURIE-ANNE BÉDARD QUITTE LA SÉANCE À 19 H 45.

CA-240924-3.7

Acquisition de terrain – Ajout d'un gymnase à l'école Notre-Dame-de-Montjoie – Adoption

CONSIDÉRANT l'aide financière accordée au CSSDS pour la construction d'un gymnase double;

CONSIDÉRANT la nécessité pour le CSSDS d'avoir un terrain de dimension suffisante pour y construire une telle infrastructure;

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité de Racine de céder au CSSDS, à titre gratuit, une partie du lot 3 965 818 qui est adjacent à celui de l'école;

Procès-verbal
de la séance du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Sommets

CONSIDÉRANT qu'une autorisation ministérielle est requise conformément à l'article 272 de la Loi sur l'instruction publique;

Il est proposé par Karine Morin, administratrice, que le CSSDS acquiert à titre gratuit, sous réserve de l'autorisation ministérielle, de la Municipalité de Racine une partie du lot 3 965 818;

QUE le CSSDS désigne Mme Lisa Rodrigue, directrice générale et M. Maxime Ferland, directeur du service des ressources matérielles comme personnes autorisées à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4. POINTS D'INFORMATION

CA-240924-4.1

Plans des services 2024-2025

La directrice générale, Lisa Rodrigue, présente sommairement les plans de services du Centre de services scolaire des Sommets pour l'année scolaire 2024-2025. Les projets soulignés sont en lien avec le PEVR.

5. AFFAIRES DIVERSES

6. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Caroline Lacroix, présidente du conseil d'administration, informe avoir reçu une lettre de sensibilisation en lien avec l'aréna qui sera construite sur le terrain de l'école secondaire de la Ruche.

7. RAPPORT DES COMITÉS

Aucun rapport n'est présenté.

8. CLÔTURE

CA-240924-8.1

Période d'intervention des membres du conseil

Josée Banville, administratrice, souligne l'engagement de Benoit Champagne, administrateur, au sein du comité EHDAA.

Procès-verbal
de la séance du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Sommets

CA-240924-8.2

Levée de l'assemblée à 20 h 11

CONSIDÉRANT que tous les points à l'ordre du jour ont été traités ;
Il est proposé par Karine Morin administratrice, et résolu :

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9. ÉVALUATION DE LA RENCONTRE

La présidente

La secrétaire générale